

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 77 (1989)

Heft: 3

Rubrik: Cantons actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Neuchâtel : une candidate si pragmatique

*Bientôt une femme au Château de Neuchâtel ?
Son credo en matière de promotion féminine :
aide-toi, l'Etat t'aidera.*

Lors des élections cantonales des 8 et 9 avril prochains et pour la première fois dans l'histoire neuchâteloise, une femme brigue l'un des cinq sièges du Conseil d'Etat. Mme Marie-Françoise Bouille-Wildhaber, avocate, est la candidate du parti radical. Nous l'avons rencontrée pour lui poser quelques questions quant à son engagement face aux femmes.



(Photo Schneider)

FS — En cas d'élection, vous serez la première conseillère d'Etat neuchâteloise et, on peut le supposer, porteuse de l'espoir

de nombre de femmes pour l'amélioration de leur condition. Acceptez-vous cette responsabilité et dans ce cas, comment pensez-vous y répondre ?

M.-F. Bouille-Wildhaber — J'accepte en fait cette responsabilité et j'espère, en cas de succès, que cette élection soit stimulante, encourageant les femmes à s'engager. Si j'obtiens ce mandat, je l'exercerai au plus près de ma conscience et j'espère pouvoir démontrer qu'une femme peut remplir une telle fonction. En cela, je crois que c'est porteur d'espoir pour les femmes.

FS — Dans une récente interview (24 Heures du 14 décembre), vous avez rappelé n'avoir pas soutenu la votation de 81 pour l'inscription de l'égalité des droits dans la Constitution. Quelles sont vos raisons et pensez-vous que l'égalité soit réalisée dans ce canton ?

M.-F. B.-W. — C'est vrai, je n'y étais pas favorable car je suis très pragmatique et je ne crois pas aux grandes déclarations. Je préfère prendre la question par l'autre bout et travailler à réaliser l'égalité dans les faits. Ensuite, on peut l'inscrire dans la Constitution.

FS — Ne pensez-vous pas que la base légale peut accélérer ce processus ?

M.-F. B.-W. — C'est triste si c'est comme ça. Je n'aime pas que l'action se transcrive seulement par des lois et je préfère que les structures environnantes changent. J'admets que la loi est un outil mais je souhaite que l'action soit suscitée d'abord par la spontanéité.

FS — Actuellement, le Grand Conseil

neuchâtelois compte 12 femmes sur 115 députés. Pensez-vous qu'il faille favoriser l'intégration des femmes en politique et par quels moyens ?

M.-F. B.-W. — Les femmes sont manifestement sous-représentées au Grand Conseil neuchâtelois. Je le déplore et j'en comprends les raisons. Heureusement les choses évoluent et il ne faut pas oublier que l'éligibilité sur le plan fédéral remonte à 1971 seulement. Cela demande un changement de mentalité et les femmes doivent s'aménager des espaces pour s'engager dans la vie politique, avoir plus de loisirs. Il leur faut de nouvelles structures et aussi, qu'elles se fassent reconnaître par les hommes comme capables.

FS — Pensez-vous que l'Etat puisse mettre en place des structures de soutien ?

M.-F. B.-W. — Il est préférable que les initiatives viennent du privé, que les gens apprennent à s'organiser eux-mêmes et ensuite l'Etat peut donner un coup de pouce.

FS — Votre condition de femme vous portera-t-elle à empoigner des dossiers concernant les femmes, en particulier en ce qui concerne le travail de nuit, le soutien à la famille, la formation et la réinsertion professionnelle et la mise sur pied d'un bureau à l'égalité ?

M.-F. B.-W. Je serai un magistrat sensible à ces problèmes mais tous dépendent d'un département précis, chacun restant maître de son département. Mais c'est sûr que dans les discussions de politique générale menées entre les chefs de département, je donnerai mon avis. La nouvelle loi fiscale qui pénalise les mères — et les pères — chefs de famille est à revoir. Assimilés à des célibataires, ils et elles ne constituent plus des familles au vrai sens du terme, c'est une aberration.

Quant au bureau à l'égalité, je suis très réticente à tout ce qui est administratif et théorique. C'est dans le pragmatisme qu'on avance. Un tel bureau me fait peur parce que trop lourd et représentant trop de paperasseries. J'y reviens toujours c'est dans les faits qu'il faut agir. Dans mon étude, par exemple, je ne travaille qu'avec des demi-postes et des femmes qui ont charge de famille. J'essaie de tenir compte de leur situation familiale et j'aimerais que les chefs d'entreprises soient convaincus que cela fonctionne très bien ainsi. Les femmes doivent donner l'exemple, dans l'entraide, l'ouverture, la valorisation. C'est ma conviction profonde et je la défends dans le cadre de la libre entreprise, laissant aux chefs d'entreprise la possibilité de s'organiser.

FS — Pensez-vous appliquer cette conviction au niveau de l'Etat et de ses engagements de personnel ?

M.-F. B.-W. — L'Etat c'est autre chose ; un service public a ses contingences, devant être accessible largement. Mais j'exigerais de ses services plus de mobilité, de diligence, ça va un peu trop lentement à mon gré. Quant à la politique d'engagement, je ne la connais pas.

Propos recueillis par Irène Brossard

Fr. 45.-

ABONNEZ-VOUS !

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal et lieu : _____

J'ai eu ce journal : par une connaissance Au kiosque

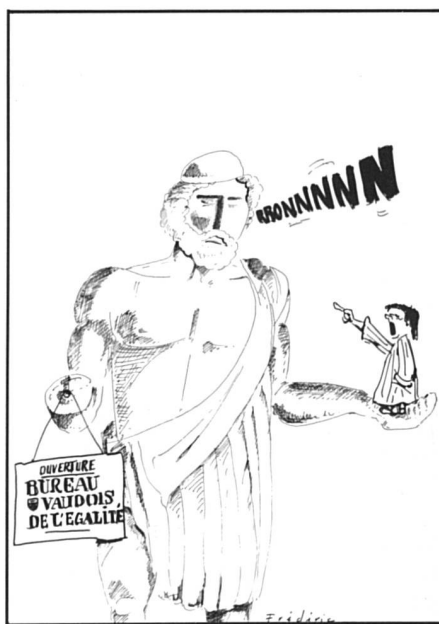
A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge

Vaud : l'Etat, c'est nous !

Le futur (?) Bureau vaudois de l'égalité sera-t-il un organisme privé subventionné ou un organisme public ? La majorité des Vaudoises engagées semblent pencher pour la deuxième solution.

Près de 200 femmes, issues des partis politiques et des associations féminines, ou simplement intéressées à titre individuel, se pressaient le 1er février dernier dans la salle des Vignerons, à Lausanne, pour discuter de la création d'un organisme chargé de veiller à la réalisation de l'égalité des droits entre femmes et hommes dans le canton de Vaud. La date de cette assemblée n'avait pas été choisie au hasard : comme le rappela Simone Chappuis, ancienne présidente de l'ADF-Vaud, qui dirigeait les débats, c'est le 1er février 1959 que les Vaudoises se virent reconnaître le droit de vote. Un gâteau garni de trente bougies commémorait l'événement.

Depuis que le principe de l'égalité des droits entre femmes et hommes est inscrit dans la Constitution fédérale, c'est-à-dire depuis 1981, plusieurs cantons ont entrepris de se doter d'un instrument propre à favoriser l'application de ce principe. Dans le canton du Jura et à Genève, il s'agit d'un bureau public, faisant partie de l'administration. Dans d'autres cantons, il s'agit d'une simple commission consultative. A Saint-Gall, une formule originale a été élaborée sous l'égide du Centre de liaison des associations féminines : il s'agit d'un bureau de l'égalité privé, géré par les associations féminines, mais subventionné par l'Etat à raison de 250 000 francs pour les premiers trois ans. Ce bureau est entré en fonction au début de cette année.



Dans le canton de Vaud, une motion de la députée socialiste Monique Mischler visant à créer un bureau sur le modèle jurassien (le bureau genevois n'existait pas encore) a été rejetée en 1982 par le Grand Conseil. En 1987, un groupe de femmes de différents milieux a remis l'ouvrage sur le métier : le 1er février dernier elles présentaient les résultats de leurs travaux sous la forme de deux projets entre lesquels les

participantes à l'assemblée étaient invitées à choisir.

Un bureau d'Etat, plaide Monique Mischler, serait plus efficace et plus crédible qu'un bureau privé ; sa responsable aurait accès à l'information à la source, et aurait en tout temps la possibilité d'intervenir auprès des autorités politiques. Son budget lui garantirait des conditions de fonctionnement optimales (personnel, locaux, matériel, documentation). Un bureau privé serait en revanche soumis aux aléas du bénévolat (du fait de subventions insuffisantes) et des dissensions politiques entre les femmes des associations qui le gèreraient.

Janou Coderey, députée libérale, défendait quant à elle l'idée d'un bureau conçu sur le modèle saint-gallois ; appuyé par une commission consultative, ce bureau aurait les moyens de rester à l'écoute des femmes des associations, et ne risquerait pas, comme un bureau public, d'être dirigé par une personnalité non agréée par elles. Sa structure et son fonctionnement seraient plus souples que pour un organisme étatique. Un autre argument en faveur de la solution privée fut avancé lors du débat : cette solution aurait beaucoup plus de chances d'être acceptée par les autorités politiques, et pourrait être réalisée beaucoup plus rapidement.

Lors du vote, qui n'avait qu'un caractère consultatif, le projet de bureau public l'emporta haut la main avec 123 voix contre 47 au projet de bureau privé. Que l'Etat doive s'engager pour faire respecter ses propres lois, voilà qui paraissait une évidence à la majorité des femmes présentes. Par ailleurs, les tenantes de la solution étatique s'étaient engagées à soutenir la solution privée, au cas où elle l'emporterait, alors que les tenantes de la solution privée n'étaient de loin pas toutes prêtes à adopter l'attitude réciproque : cette asymétrie des positions pesa probablement dans la balance.

La commission qui avait organisé l'assemblée doit maintenant mettre au point une stratégie pour faire avancer le projet choisi au niveau politique. Celles qui croient encore à la solidarité féminine retiennent leur souffle...

Silvia Ricci Lempin

ENGLISH COURSES FOR WOMEN

Conférences * Etudes * Vacances

- * Un programme linguistique varié et stimulant
- * Des ateliers sur des sujets qui concernent les femmes
- * Rencontres internationales
- * Activités, visites et loisirs
- * Une atmosphère de compréhension et de soutien
- * Logements amicaux chez des femmes



APHRA
21 Monastery Street, Canterbury, Kent, England.

Valais

Femmes et politique : peu de progrès

La Commission pour l'étude de la condition féminine en Valais dresse un bilan des dernières élections communales du point de vue de la représentation féminine. Bilan mitigé qu'illustrent éloquemment les tableaux ci-dessous : les deux tiers des conseils municipaux valaisans ne comptent toujours aucune élue ; dans plus de la

moitié des communes il n'y a même pas eu de candidates ; et l'augmentation de la proportion d'élues reste faible (de 5,3 % à 7,4 % dans les conseils municipaux et de 14 % à 20,5 % dans les conseils généraux). La commission renouvelle son appel aux partis afin qu'ils suscitent des candidatures féminines et les soutiennent lors des prochaines élections cantonales.

CONSEILS MUNICIPAUX

	Haut-Valais	Bas-Valais	Total
Elus	446	471	917
Non élus	154	120	274
Total candidats	600	591	1191
Elues	23	50	73
Non élues	16	18	34
Total candidates	39	68	107
% de femmes élues	4,9%	9,6%	7,4%

CONSEILS GÉNÉRAUX

Elus	298
Non élus	49
Total candidats	347
Elues	77
Non élues	36
Total candidates	113
% de femmes élues	20,5%

JUGES ET VICE-JUGES

	Juges	Vice-juges
Elus	148	126
Elues	15	36
% des femmes élues	9,2%	22,2%

ADF La Chaux-de-Fonds

Féminisme d'abord

(ib) — La section des Montagnes neuchâteloises de l'ADF a tenu son assemblée générale le 2 février. A cette occasion, elle recevait Thérèse Moreau pour un débat sur les techniques de reproduction ; exposé passionnant et l'approche de l'écrivaine a captivé le petit auditoire.

Auparavant, les menus faits de l'activité de l'ADF ont été relevés et les projets annoncés. En particulier, la section ap-

portera sa collaboration à l'organisation de l'Assemblée des déléguées de l'Alliance des sociétés féminines suisses qui se tiendra à La Chaux-de-Fonds les 26 et 27 mai prochains.

Pour les prochaines élections cantonales, l'ADF organisera un débat centré sur la politique féminine dans le canton. Les candidates au Grand Conseil et la candidate au Conseil d'Etat y seront tout particulièrement invitées. Mais d'ores et déjà, les membres présentes de l'ADF des Montagnes ont dit ne pas pouvoir soutenir la candidature de Mme Bouille-

Wildhaber. Celle-ci en effet ne croit pas à l'utilité de la création d'un bureau à l'égalité et lors de la votation, n'a pas soutenu l'inscription de l'égalité des droits dans la Constitution (voir interview dans ce numéro). Ce sont des points importants parmi les revendications de l'ADF et les femmes présentes ont regretté cet état de faits. Mais il s'agit avant tout de défendre la cause des femmes, que celle-ci soit relayée par des élus masculins ou féminins. Cette position devra être argumentée, certes, d'autant plus qu'elle se produit avec la première élue éventuelle au gouvernement. Mais parallèlement, l'ADF a pris note qu'elle devra suivre elle-même et de près la concrétisation de ses objectifs au niveau cantonal.

Calendrier du CSP

Poésie et tendresse

LE GRAND ALLER-RETOUR
Emile Gardaz - Marcel Imsand
Centre social protestant
Mars 1989 - Février 1990



Le dix-neuvième calendrier du Centre social protestant vient de paraître. Edité par les CSP de Neuchâtel, Jura et Vaud, il est dû comme les précédentes années à la complicité de Marcel Imsand (photos) et d'Emile Gardaz (textes). Un calendrier original et qui va droit au cœur, qui va de printemps en printemps comme un message de renaissance. Vous pouvez l'obtenir en téléphonant au (021) 20 56 81.

Bienne

Une bougie pour F-Info

(fvk) — F-Info Bienne fêtera le 8 mars prochain son premier anniversaire avec en guise de bougie une subvention de la Ville de Bienne qui passe de 1 600 francs à 5 000 francs.

Et pour fêter la journée internationale de la femme, une invitée : la sociologue française Andrée Michel pour une conférence-discussion sur les femmes et l'anti-militarisme.

Plusieurs victoires à l'actif de F-Info : en décembre, la Ville acceptait de réserver un certain pourcentage d'appartements à l'intention des personnes seules. Et à Bienne, si on est encore loin des « actes », on a tout au moins dépassé la simple « parole » avec la mise sur pied d'une commission chargée, entre autres, de la promotion interne et de l'embauche préférentielles de femmes. Du côté des crèches municipales, il y a bientôt plus d'enfants sur les listes d'attente qu'à l'intérieur des bâtiments, ce qui semble étonner les autorités biennoises ; elles ont toutefois accepté l'idée, sous forme de postulat, de créer des garderies dans les quartiers de Bienne.

F-Info a également relancé le débat à Bienne sur la violence faite aux femmes et sur la création d'un lieu d'accueil adéquat. Selon le Commandement de la police cantonale à Berne, il y a 60 dossiers ouverts concernant des infractions commises contre des femmes sur le territoire biennois et sur une durée de 2 ans. Ces agressions ont provoqué des lésions corporelles, voire le décès d'une femme ; elles sont liées parfois à des délits purement sexuels (21) ou à des actes de brigandages (32). Face à la détresse des victimes, la police n'offre aucune prise en charge spécifique et multiplie les auditions. Quant aux lieux d'accueil, ils ne sont pas formés pour ce type de prise en charge et certains ne sont ouverts que de jour.

Face aux questions de F-Info, les autorités manifestent pour l'instant peu de volonté d'avancer. A suivre prochainement, lorsque le débat sera porté devant le Conseil de Ville.

Agenda

Benoîte Groult à Genève

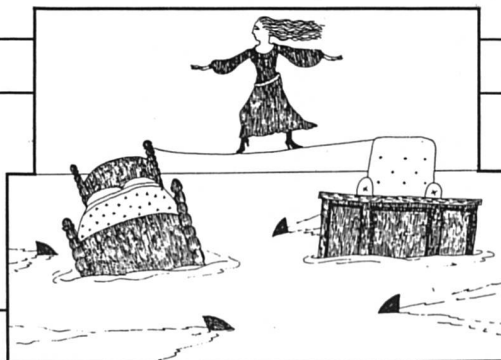
Benoîte Groult tiendra, le **mercredi 22 mars**, à Genève, une conférence publique sur le thème : « A-t-on encore besoin du féminisme en 1989 ? » La conférence, organisée par F-Information en collaboration avec le Bureau de l'égalité des droits entre hommes et femmes, aura lieu à 20 h à Uni II, rue Général-Dufour 24, salle Piaget (entrée libre). A cette occasion, F-Information présentera sa collection d'ouvrages nouvellement édités, dont *Les femmes, c'est formidable !*, avec une préface de Benoîte Groult.

RU 484 : les faits

Avant même que la nouvelle pilule abortive française RU 486 ne soit introduite en Suisse, elle a déjà provoqué de vives controverses dans notre pays. Pour contribuer à une information objective sur ce sujet, l'USPDA (Union suisse pour décriminaliser l'avortement) organise une conférence publique le **samedi 22 avril**, à Lausanne, avec la participation du professeur Etienne-Emile Beaulieu, inventeur de la RU 486. La conférence aura lieu à l'Hôtel Alpha, Petit-Chêne 24, dès 9 h 45. S'inscrire auprès de l'USPDA, case postale 126, 3052 Zollikofen, avant le 3 avril.

Harcèlement sexuel

L'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail organise un colloque international, les **17 et 18 mars**, à Paris, sur le thème : « Violence, harcèlement sexuel et abus de pouvoir au travail. » Le colloque aura lieu à la Maison de Chimie, 28, rue Saint-Dominique, 75007 Paris (métro Solferino). Renseignements au (33) 1 46 28 74 08.



Dessin tiré de « Cette violence dont nous ne voulons plus », mars 1987.

Lyceum-Club (VD) 15, rue du Bourg, Lausanne

Vendredi 10 mars, à 17 h : Madame Agnès de Kalbermatten, de Genève : « La Turquie et l'Occident. ». Entrée non-membre : 4 francs.

Vendredi 17 mars, à 17 h : concert par le Trio Ambitus : Jean-Daniel Voelke, clarinette, Pascal Desarzens, violoncelle et Elena Tanner, piano. Au programme, des œuvres de F. Ries, J. Palenicek et M. Bruch. Entrée non-membre : 7 francs.

Vendredi 7 avril, à 17 h : Annette Faesi, du Lyceum vaudois : un audio-visuel sur la Bretagne et la Normandie. Entrée non-membre : 4 francs.

Vendredi 14 avril, à 17 h : récital de Josy Gilgen, harpe, et Pierre-André Vincent, flûte, qui joueront des œuvres de G. Rossini, G. Braun, W.A. Mozart, A. Hasselmans, A. Hovhaness, P.-A. Bovey, E. Pozzoli et F. Kuhlau. Entrée non-membre : 7 francs.

Vendredi 21 avril, à 17 h : le professeur Maurice Cosandey nous parle de « L'informatique » dans l'optique du Congrès international des Lyceum-Clubs, à Orléans, dont le thème est : « La responsabilité morale de la femme dans l'âge de la technique nouvelle. » Entrée non-membre : 4 francs.

Art et société

Un cycle de conférences sur ce thème sera donné par le professeur Gérard Le Coat à Lausanne, le **jeudi 16 mars** (« L'artiste »), le **jeudi 13 avril** (« L'art ») et le **jeudi 18 mai** (« L'aventure moderne »). Les conférences sont organisées par la fondation Madeleine Moret et la Galerie de l'Eglantine. Lieu : avenue Eglantine 6, 1006 Lausanne. Horaire : 18 h 45. La Galerie sera ouverte à l'issue des conférences et présentera chaque mois une nouvelle exposition : 1) Clio Cherpillod : gravures ; Werner Schott : peintures. 2) Emile Farget : huiles, et sa fille Laurence Farget : peintures d'inspiration chinoise. 3) Georges Manzini : peintures, sculptures. Entrée libre, bienvenue à tous et à toutes !

8 mars dans le Jura

Plusieurs manifestations marqueront la Journée internationale des femmes et le 10e anniversaire du Bureau de la condition féminine (BCF), du 8 au 10 mars au Centre paroissial réformé de Delémont : **mercredi 8 mars, 14 h - 15 h 30 :** Animation théâtrale : « Egalité dans la famille, le travail et les loisirs. » Par Manuella Randegger et Paul Gerber, de l'Atelier du Geste (Bienne). **16 h - 17 h 30 :** Présentation des travaux de classes primaires (6e à 9e), sur le thème de l'égalité. **18 h - 23 h :** Rencontres et partage avec des femmes des 5 continents : témoignages, musique, chants et spécialités culinaires. Programme de chant par les enfants de la communauté italienne : **jeudi 9 mars : 14 h 30 - 17 h :** Table ronde : tout savoir sur les BCF existants ou à créer. Pausas avec démonstrations de gym mères-enfants, rythmique et gymnastique des aînés. **19 h - 20 h :** Repas jurassien (association des paysannes jurassiennes). **21 h - 22 h :** Concert de jazz New Orleans avec un groupe féminin « Certains l'aiment chaud » de Paris. **Vendredi 10 mars, 15 h - 19 h :** Présentation du Planning et du groupe Florilège (poètes jurassiennes)

Ateliers : « Pour une meilleure communication », méthode Gordon, avec Angelica Wenger. « L'expression par la peinture », Agnès Girardin. « Le budget, un outil précieux », Julienne Monnerat. « Les caresses de la publicité », Lise Ferrari. « Grossesse et travail », Jacqueline Thonney. **19 h :** repas (association des Gourmètes) vidéos et expositions des associations participant au 10e anniversaire du BCF. Pour plus de détails, BCF (066) 22 98 66.

Information et minorités

Le Centre du Louverain, aux Geneveys-sur-Coffrane (tel. 038 57 16 66) organise, le **17 mars, à 20 h.**, dans le cadre des Vendredis du Louverain, une conférence-débat sur le thème « Information et minorités », animée par Silvia Ricci Lempen, rédactrice responsable de Femmes Suisses. Transport sur demande depuis la gare des Geneveys-sur-Coffrane, en téléphonant au numéro indiqué ci-dessus.

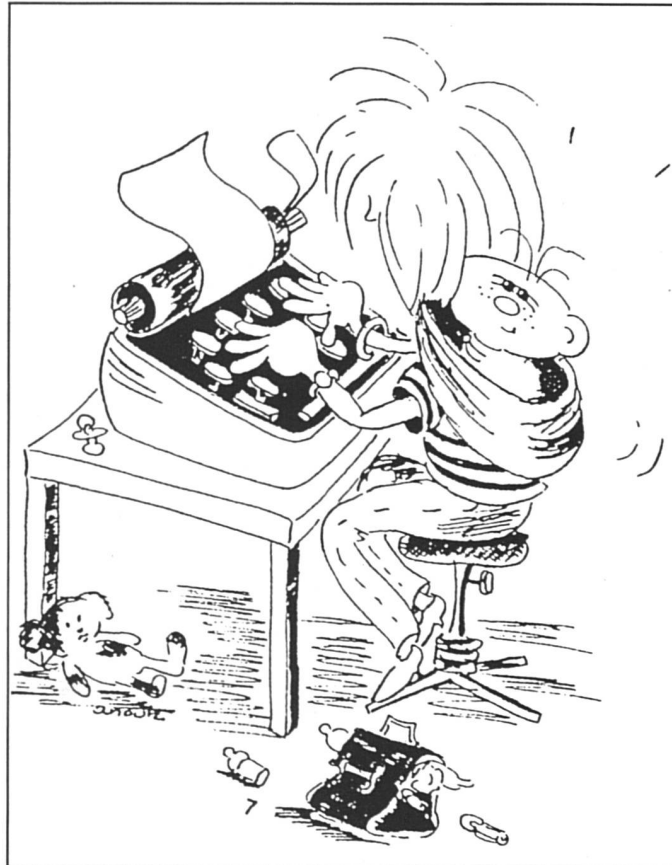
Genève

Les femmes et les enfants d'abord...

(bma) — Une brochure jaune-orange impertinente pourfend les eaux troubles de la politique en matière de petite enfance à Genève. En 38 pages illustrées de façon amusante, elle montre que la petite enfance ne se laisse plus mener en bateau par des mythes — celui de la mère au foyer — ou par des promesses non tenues — celles de la création de crèches et de garderies, création renvoyée aux calendes grecques, budget oblige ! Elle veut des lieux d'accueil !

Quant au Groupe Parents-Petite Enfance, auteur de cette brochure, il sait de quoi il parle puisqu'il est formé de personnes ayant une double identité de parents et de travailleuses.

Dans la publication, un aperçu historique montre que le travail des femmes a toujours existé. Par conséquent le salaire pour femmes au foyer ou les garderies « alternatives » entre copines ne peuvent être des solutions viables.



Quelques pages plus tard, le Groupe définit un type de garderie à visage humain et four-

nit une liste de livres mettant en valeur des lieux d'accueil collectifs.

Mais voilà, la lecture du fascicule nous apprend que s'il est vrai que la Ville a bougé depuis la première pétition du Groupe en avril 87 : vote d'un crédit d'1,6 mio pour couvrir les déficits des crèches et garderies, adoption d'un budget « Petite Enfance », promesse de créer huit institutions d'ici la fin de 1991 afin de pallier le manque de places pour 150 à 200 enfants... S'il est vrai qu'une banque, qu'un hôpital songent à ouvrir une garderie dans leurs locaux, les résistances demeurent... Une motion demandant l'ouverture des garderies aux bébés vient par exemple d'être refusée. Et seules trois des huit institutions promises pour 1991 verront le jour.

A croire qu'« immenses sont encore les résistances d'ordre idéologique contre les mères qui exercent une activité professionnelle ». En attendant, la charge des enfants retombe sur ce 60 % de femmes, « frêles » embarcations surchargées sans vergogne, qui exercent, par choix ou par obligation, une fonction lucrative à Genève.

Brochure à commander au Centre des Asters, 47, rue Schaub, 1202 Genève. Prix : 5 francs.

Aux Eaux-Vives,
avenue de Frontenex 34
 l'agence de la Banque hypothécaire
 du canton de Genève, votre banque cantonale,
 est ouverte également le samedi matin.
 Madame Maria Trunz,
 chef de notre agence et ses collaboratrices
 seront heureuses de vous accueillir.

BCG